



## Conges d'été en entreprise

Par **melanie16**, le **11/03/2015** à **20:22**

Bonjour. Je travaille dans un magasin. Nouvelle direction cette année. Une collègue souhaite poser ses 15 jours en août semaine 1 et 2. Moi je souhaitais le semaine 2 et 3. Et ma dernière collègue la semaine 3 et 4. La direction ne veut pas que les vacances se chevauchent. Entre collègues. Nous avons choisi nos périodes selon les vacances des enfants et conjoint. Difficile donc de trouver un terrain d'entente. Au final nous proposons chacune de prendre 10 jours au lieu de 15 pour que chacun puisse avoir des congés durant la période souhaitée. Cela peut il être accepté ?? Avons nous un recours ? Merci d'avance de vos informations..

Par **P.M.**, le **11/03/2015** à **21:03**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés en tenant compte de la situation familiale de chacun...

La durée minimale est de 2 semaines continues pendant la période allant du 1er mai au 31 octobre avec l'accord de la salariée car autrement elle est de 4 semaines...